



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervoises
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

N°90 décembre 2010,
janvier 2011

EXTRAITS DE L'ALLOCUTION DU MAIRE ALAIN FABRE, LORS DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX 2011

Au delà des actions de gestion et des travaux réalisés en 2010 sur la commune, le fait marquant, la décision politique, au sens noble du terme, qu'a prise le Conseil Municipal a été l'adhésion de notre village à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne. Ce choix qui vient bouleverser plus de cinquante ans de pratiques intercommunales n'a pas été facile à prendre. Les débats ont été animés, longs, sérieux, alimentés par toutes les études juridiques et financières nécessaires. Notre équipe municipale est constituée de femmes et d'hommes affichant une diversité, d'opinion politique, culturelle, culturelle et professionnelle. La sérénité a prévalu lors de notre réflexion, ce qui s'est d'ailleurs traduit par un vote unanime pour demander la dissolution de la Communauté de Communes. Le vote a été également unanime pour demander la création du SIVU qui va gérer l'action sociale par le biais d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales qui mettra en œuvre les politiques en faveur des personnes âgées et de l'enfance-jeunesse, à savoir : Aide à domicile, maison de retraite, cantines, garderies périscolaires, centre de loisirs petites et grandes vacances.

Cette réforme territoriale a été voulue par le gouvernement. La loi a été votée fin 2010. Elle ne me convient pas complètement, car elle ne simplifie pas le mille feuilles administratif. Elle accorde une prédominance territoriale à l'urbain par rapport au rural en privant ce dernier de ressources financières et en les attribuant prioritairement aux villes et leurs agglomérations. Ceci étant dit, le rôle et les missions de tous les élus locaux s'inscrivent et se déroulent dans le cadre législatif. Nous n'avons pas à nous mettre au dessus des lois, et ceux qui disent pouvoir le faire, ou du moins le faire croire, sont de doux utopistes, irréalistes, voire démagogues.

La République française est ainsi faite. La vie publique est rythmée par des échéances électorales qui permettent l'expression démocratique. Si des gens sont mécontents de cette loi voulu par un gouvernement pour lequel ils ont peut-être voté lors des dernières élections présidentielles et législatives, il faudra qu'ils s'en souviennent. C'est cela la démocratie institutionnelle, l'approbation ou la sanction lors des votations. En parallèle, il existe la démocratie participative permettant aux citoyens de s'exprimer, mais c'est à la démocratie institutionnelle qu'il appartient de décider. À partir de ce constat et de la loi votée, nous avons deux choix :

- soit se renfermer sur soi et dire : à Bize, nous attendons de voir les différents trains qui démarrent pour choisir celui dans lequel on va monter et encore, à condition qu'il n'ait pas atteint une grande vitesse au risque de les regarder tous passer !

- soit d'anticiper et rejoindre un territoire commu-

nautaire qui va nous permettre de continuer à valoriser notre commune et à mettre en œuvre des actions bénéfiques aux bizois.

Nous avons fait le choix de l'action et non celui de la passivité. Nous avons considéré qu'il était préférable de développer l'attractivité de notre village afin de conforter ses composantes économiques, sociales, culturelles pour qu'il ait toute sa place et la reconnaissance qu'il mérite au sein des autres communes du Grand Narbonne.

Nous avons fait le choix de permettre aux bizois, dès 2011, d'accéder à de meilleurs services tant culturels que de transports collectifs, mais également à terme, de pouvoir mettre en œuvre un développement agro touristique et économique conséquent. Espérons aussi à terme la remise en service de la ligne SNCF Narbonne / Bize pour du transport de voyageurs, de fret et de tourisme.

Le site internet de la commune a toujours autant de succès, de plus en plus de connexions se font, en particulier d'étrangers qui représentent environ un tiers des visites. Merci à tous les bénévoles qui font vivre ce site, en particulier aux bizois d'adoption qui en font les traductions.

Nous sommes conscients et nous l'avons démontré par nos actions, que notre qualité de vie est primordiale. L'enjeu consiste à réussir un développement durable préservant non seulement notre patrimoine environnemental, culturel, social et économique mais également la fiscalité locale.

Notre tâche est bien définie, nous la connaissons et la remplirons dans le respect de l'intérêt général de notre commune et de ses habitants.

Que 2011, année charnière, soit propice à notre commune et à ses habitants sans pour autant occulter les indispensables vœux de santé, bonheur et prospérité pour vous même et tous vos proches.

Ein frohes Neues Jahr - Happy new year -
Bouno annado pla granado - Bonne année !

PERSONNEL MUNICIPAL

Pierre MAUREL, adjoint à la secrétaire de mairie Muriel CALAS, a démissionné pour se consacrer à une activité artistique libérale. Il est remplacé par Sylvie ALLART, précédemment affectée à 50%, à la régie municipale de l'eau et de l'assainissement reprise par le Grand Narbonne.

REPAS DES AÎNÉS - rappel

Le repas avec animation, offert aux aînés par le conseil municipal, aura lieu le samedi 12 février à partir de midi, à la salle des fêtes. S'inscrire rapidement en mairie. Les aînés qui ne peuvent pas assister au repas pour raison de santé, sont également invités à se faire inscrire en mairie.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions prises dans les séances des 14 et 29 décembre 2010 et 5 janvier 2011 :

• **Dissolution de la Communauté de communes du Canal du Midi en Sud Minervois** : La dissolution de la Communauté de communes, à la date du 31 décembre 2010, a été demandée afin que les communes qui l'ont souhaité puissent adhérer dès le 1^{er} janvier 2011 à la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne.

• **Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)** : Les compétences « actions sociales » qui étaient assurées par la Communauté de communes ne figurent pas dans les compétences du Grand Narbonne. Le Conseil municipal a donc approuvé la création d'un nouvel organisme de coopération intercommunale, le SIVU du Sud Minervois et décidé que la commune de Bize y adhérerait.

Le projet des statuts du nouveau SIVU a également été approuvé ; il reprend les actions sociales qui étaient assurées par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) de la Communauté de communes dissoute : enfance-jeunesse-famille, gestion de la maison de retraite de Sallèles-d'Aude, assistance à domicile des personnes âgées ou handicapées (aides ménagères/assistantes de vie). Ces compétences seront assurées avec le même personnel et dans les mêmes locaux que par le passé. En pratique, il n'y aura pas de changement pour la population.

Les délégués de la commune de Bize à ce nouveau SIVU seront : titulaires : Alain Fabre, Lydie Faure, Daniel Lafon, Véronique Mary, Patrick Resplandy. Suppléants : Pascal Déjeans, Véronique Peyras-Mary, David Bandinelli, Daniel Le Dantec, Jean-Paul Baudié. Jacqueline Poincet participera également à la gestion de l'Action sociale dans le cadre du nouveau SIVU en qualité de personne qualifiée.

• **Désignation de délégués de la commune au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne** : Comme toutes les communes de moins de 3000 habitants, Bize sera représentée par deux délégués : Alain Fabre et Lydie Faure.

2^e révision simplifiée du PLU - rappel : La deuxième révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est actuellement en cours d'étude. Elle a pour objet essentiel l'ouverture à l'urbanisation de parcelles, actuellement classées en zone agricole, situées entre le village et le lotissement des Aires (chemin de St Michel). Dans le cadre de la concertation publique préalable obligatoire, des documents concernant ce projet de révision simplifiée ainsi qu'un registre destiné à recueillir toute observation ou suggestion sont à disposition du public à la mairie. Par la suite, lorsque le projet sera définitivement arrêté, celui-ci sera soumis pendant au moins un mois à une enquête publique avec la participation d'un Commissaire-enquêteur.

LES RISQUES MINIERS ET LEURS CONSÉQUENCES SUR L'URBANISATION

Le BIM de septembre 2009 avait informé de l'impact sur la commune de Bize, d'une nouvelle législation concernant les risques miniers qui s'appliquait en particulier aux sites, ouverts à l'urbanisation, du Théron et de Fontfresque au nord du village. Cet aléa est officiellement constitué par la présence éventuelle de galeries de charbon (du lignite) dont l'effondrement pourrait, en principe, provoquer des affaissements de terrains localisés. Cela avait entraîné en 2009, l'interdiction, par les services de l'État, de toute nouvelle construction dans les zones concernées.

Un récent assouplissement de l'interprétation de la réglementation a été obtenue à la suite d'études complémentaires diligentées par la mairie. Il permet désormais la construction dans les zones d'« aléa faible » qui constituent la plus grande partie des zones concernées sur Bize. Les permis de construire y seront accordés avec l'obligation de certaines précautions : en principe, soit la réalisation d'un radier, soit l'exécution de sondages permettant de vérifier l'absence de galerie.

ÉTAT CIVIL 2010

NAISSANCES

Louis MULLER-BOSC, le 15 février
de Nicolas Muller et Magali Bosc
Naïade KRELIL-ERMACORA, le 9 juin
de Hamid Krelil et Diane Ermacora
Lola GALLAND, le 3 juillet
de Lionel Galland et Elsa Didier
Louka FORT-CROS, le 29 juillet
de Jérémy Fort-Cros et Laurie Poux
Lilas BICHET, le 4 août
de Denis Bichet et Samira Qohafa
Sara Da SILVA, le 18 août
de Manon Dufossé et Christopher Da Silva
Lorenzo BESNARD, le 14 septembre
de Bernard Besnard et Evelyne Gomez
Justine BOYER, le 11 décembre
de Sylvain Boyer et Héloïse Pradal
Camille VAZQUEZ, le 18 décembre
de Michel Vazquez et Claire Lafon

MARIAGES

Laurent IVANOFF et Ghislaine AUDOUY,
le 15 mai
Nicolas BERRY et Prune WYREMSKI,
le 11 sept.

DÉCÈS

Hubert CAZAL, le 6 janvier
Pierrette BOYER née Fabre, le 8 janvier
André CAPACÈS, le 17 février
Philippe BRUGUIER, le 8 avril
Reine HUC née Rouanet, le 9 juin
Jeannine SÉNÉGAS née Bousquet, le 27 juin
Pierre PLA, le 12 juillet
Marie-Louise SATGÉ née Barrailé, le 2 sept.
Sébastien CALMEL, le 4 septembre
Philippe ASSIÉ, le 4 octobre
Lucille ARMAS née Hernandez, le 30 nov.
Louissette GOURDIN née Taullé, le 22 déc.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

À la suite de l'adhésion de la commune de Bize au Grand Narbonne, la régie municipale de l'eau et de l'assainissement a été absorbée par la régie de cette communauté d'agglomération. En cas d'urgence, le nouveau numéro d'appel est le : **04 68 33 83 27**

24h sur 24h. L'équipe technique qui s'occupait de la régie de Bize est intégrée dans la régie du Grand Narbonne où elle est plus particulièrement affectée à la maintenance des réseaux en régie des communes du canton de Ginestas.

Pour toutes questions relatives à ce service (fuite, facturation, raccordement...)

s'adresser à la régie Eau et Assainissement du Grand Narbonne

32 av. Gustave Eiffel - 11110 COURSAN
Tél. 04 68 33 83 27 - Fax 04 68 33 98 36

Mail : eau@legrandnarbonne.com

Si difficulté, le personnel administratif municipal aidera les personnes.